



Des observateurs dénoncent un système «à deux vitesses»

ASILE • Des années d'attente pour des personnes en danger, des mesures accélérées pour des cas jugés peu fondés: le droit d'asile en Suisse déraile.

LAURA DROMPT

Kajan* est Sri Lankais. En 2006, il a déposé une demande d'asile en Suisse, après avoir fui les violences de son pays. Il lui aura fallu attendre six ans avant que les autorités fédérales ne rendent une décision à son sujet. Négative, malgré l'attestation des représailles à l'égard des Tamouls dans son pays d'origine. Une situation dénoncée par les Observatoires du droit d'asile et des étrangers suisse, romand et de Suisse orientale (ODAE) dans leur dernier rapport sur les délais excessifs dans le traitement des demandes d'asile.

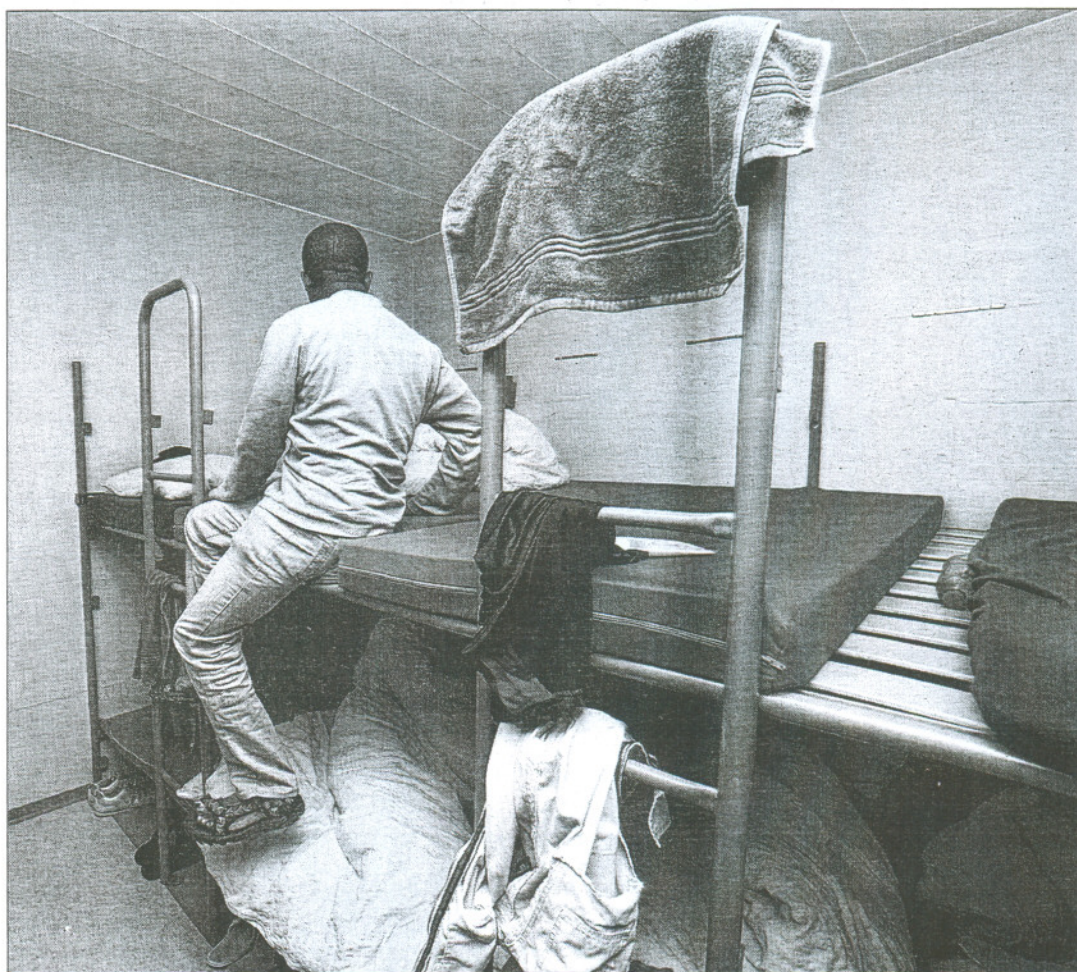
«L'attente imposée à Kajan est un exemple criant de déni de justice», a souligné l'avocat Gabriel Püntener devant la presse. «Une réponse rapide lors de son arrivée aurait abouti au constat que le conflit sri lankais, qui a pris fin en 2009, rendait alors son renvoi impossible.»

Les cas s'accroissent

L'exemple de Kajan n'est pas isolé. Les ODAE ont compilé 17 cas dans leur rapport, qui ne forment que la pointe de l'iceberg. Principal constat: les demandes devant conduire à un renvoi se font de manière accélérée tandis que les cas qui devraient donner droit à un statut de réfugié se voient mis en attente.

«S'il est légitime de vouloir répondre au plus vite «non», il doit en aller de même lorsqu'il s'agit de dire «oui» à des personnes vouées à rester pour une longue durée en Suisse», explique le rapport. Car sans un statut clair, se loger, travailler et s'intégrer devient impossible. Le rapport dénonce notamment le fait qu'il faut aller jusqu'à «menacer l'Office fédéral des migrations (ODM) d'un recours pour déni de justice avant d'obtenir une convocation à une audition».

Sont cités les exemples d'Helena*, une Erythréenne âgée de 14 ans à son arrivée en 2010. L'adolescente, fuyant un mariage forcé et un service militaire obli-



Les observateurs pointent le doigt sur des délais excessifs dans le traitement des demandes d'asile.

KEYSTONE-A

gatoire, a attendu trois ans avant que l'ODM ne statue sur son cas. Ou encore celui de Farzan*, détenu et torturé en Iran pour son engagement politique, qui a obtenu une audience 21 mois après le dépôt de sa demande d'asile. Depuis 2011, il attend que l'on statue sur son sort.

Autorités «surchargées»

A l'ODM, la porte-parole Sibylle Siegwart indique que «les autorités ont été surchargées au cours des dernières années en raison d'un nombre élevé de demandes».

L'ODM affirme avoir pour priorité la protection des personnes dont la vie et l'intégrité physique sont mises en danger.

Et vouloir, à terme, accélérer toutes les procédures. Mais pour l'heure, l'objectif est de «réduire le nombre de demandes sans espoir attendu». Cela permettrait à ces candidats de «mieux accepter la décision négative» et «confirmerait la crédibilité de la politique d'asile en Suisse et à l'étranger». L'office indique avoir bénéficié, depuis 2013, de postes de travail temporaires permettant d'avancer dans les cas complexes. La tendance serait même renforcée pour l'année 2014.

«Accélérer les procédures est une bonne chose», explique Aldo Brina, permanent de l'ODAE romand. «Mais il ne s'agit pas d'une fin en soi. Il faut viser la qualité, garantir une démarche

juste et équitable pour les réfugiés. L'asile n'est pas uniquement un moyen de gérer les flux migratoires, c'est une mesure de protection pour des personnes en danger.»

La situation demeure donc critique. Au point que les ODAE suggèrent d'octroyer automatiquement une autorisation de séjour passé un certain délai, comme le relève l'ATS. Par ailleurs, les observatoires surveilleront de près la restructuration prévue par le Conseil fédéral, désormais menée par la ministre socialiste Simonetta Sommaruga et qui devrait bientôt être débattue au parlement. |

*Prénom d'emprunt